

## CONDITIONS DE LA LOCATION

### Loyer mensuel :

- montant : [redacted]
- révision : Annuelle
- indice de référence (selon la date de signature du bail) : ILC

### Charges :

- Une provision mensuelle avec régularisation annuelle, d'un montant de : [redacted]

- Une provision spécifique taxe enlèvement ordures ménagère, d'un montant de : [redacted]

- Un forfait de charges d'un montant de : [redacted]

Pour les baux soumis à la loi n° 89-462 du 6/07/89, le forfait de charges n'est autorisé qu'en cas de logement loué en meublé ou à des colocataires.

### Jouissance :

- Le mandant déclare que les biens :
  - sont libres de toute location, occupation, réquisition ou préavis de réquisition.
  - Seront libres de toute location, occupation, réquisition ou préavis de réquisition le [redacted]
  - sont actuellement loués (reprise de gestion) : [redacted]

Nom du locataire : [redacted]

Date d'effet du bail : [redacted]

Par ailleurs, le propriétaire mandant déclare que rien, et notamment aucune servitude, ne fait obstacle à une jouissance paisible des biens objet des présentes.

